

Depuis début février, des actions ont démarré à partir des Hospices civils de Lyon et se sont développées dans différentes régions dans les Samu. La perspective d'une manifestation nationale a été évoquée. Partout cette perspective doit être débattue et organisée dans l'unité la plus large

Ambulancier(e)s : au coeur de la chaîne des soins !



Le statut d'ambulancier n'a pas évolué au fil du temps.

Cette profession doit être aujourd'hui revalorisée et être reconnue comme faisant partie de la filière soignante.

Face à l'inertie des pouvoirs publics concernant cette profession, la colère monte.

L'ensemble de la profession d'ambulancier doit être intégrée dans la filière soignante.

La catégorie active doit être accordée car cette profession en possède tous les critères au centre de la chaîne des soins

Les fonctions SAMU et SMUR sont principalement exercées par des conducteurs ambulanciers de la fonction publique hospitalière après intégration des collègues exerçant à la Croix-Rouge ou dans le privé.

Les fonctions SMUR et SAMU exigent une formation qualifiante et entraînent des contraintes spécifiques, notamment horaires.

Ces fonctions requièrent des aptitudes, des compétences et des connaissances particulières qui ne sont pas aujourd'hui reconnues (ce n'est

pas l'aumône des 10 points de NBI qui peut y remédier)

Sud santé sociaux soutient toutes initiatives en cours, et interpelle le ministère de la santé pour exiger de ce dernier qu'il réponde aux revendications exprimées par les ambulanciers.

- la reconnaissance de la spécificité soignante
- le passage en catégorie active
- la revalorisation des carrières.
- la prise en compte de la spécialisation des ambulanciers SAMU/SMUR



Face au ministère, pour gagner, c'est toute la profession dans l'unité qui doit être dans l'action.